

Séminaire «Politiques de l'emploi» : Interactions de l'économique et du juridique

La pertinence des indicateurs internationaux de protection de l'emploi

Direction Générale du Trésor
Le 11 janvier 2013

Alain Dehaze – Président du Groupe Adecco en France



PLAN



- Pertinence de l'indicateur « Législation protectrice de l'emploi » (LPE)
- Impact de la LPE
- Place des classements internationaux dans la décision des acteurs internationaux



1/ Pertinence de l'indicateur LPE



- ❑ Combinaison entre le besoin de flexibilité des entreprises et celui de protection des salariés contre les aléas du marché du travail.
- ❑ Mesure de politiques actives du marché du travail intégrant un certain niveau de protection de l'emploi combiné avec des reclassements professionnels externes.
- ❑ Mise en exergue de la dualité du marché du travail en France du fait d'une différence importante de protection entre le CDI et le CDD.
- ❑ Mise en avant d'une rigidité du marché du travail qui pénalise notamment les jeunes, les femmes et les seniors.



1/ Pertinence de l'indicateur LPE



Mieux prendre en compte toute la réalité du marché du travail

- ➔ Mieux connaître l'emploi dans les trois fonctions publiques (plus de 20% de l'emploi total). Mesurer le recours aux emplois non permanents dans l'emploi public : 16,5% dont 20,5% dans la FPT (stagiaires, vacataires, contractuels relevant de différents statuts).
- ➔ Mieux intégrer les nouveaux modes de rupture ou de suspension du contrat de travail nés de la négociation sociale dans les entreprises ou de la pratique des entreprises :

Rupture conventionnelle

Reconversions internes ou externes dans le cadre de la GPEC, plans de départ volontaire,

Activité partielle de longue durée,

Congés de reclassement et transitions professionnelles

1/ Pertinence de l'indicateur LPE



Mieux prendre en compte la réalité du marché du travail

- ➔ **Affiner les analyses sur l'évolution du CDD et du CTT :**
 - ↪ Stabilité de l'emploi intérimaire (autour de 550 000 ETP),
 - ↪ Fort développement du CDD (550 000 à 2M ETP) depuis 10 ans.

- ➔ **Mieux intégrer les dispositifs de sécurisation de l'emploi mis en œuvre dans l'intérim :**
 - Financement de la formation supérieur au taux légal (2% contre 1,6%),
 - Conditions d'ancienneté adaptées aux périodes d'emploi,
 - Portabilité des droits au sein de la branche,
 - Dispositifs adaptés aux publics peu qualifiés (CIPI, CDPI),
 - Mise en place de dispositif de prévoyance et de santé au travail,
 - Actions sociales en faveur des intérimaires permettant de fluidifier les déplacements domicile et lieux de travail,
 - Accès au logement ou à des solutions de crédit.

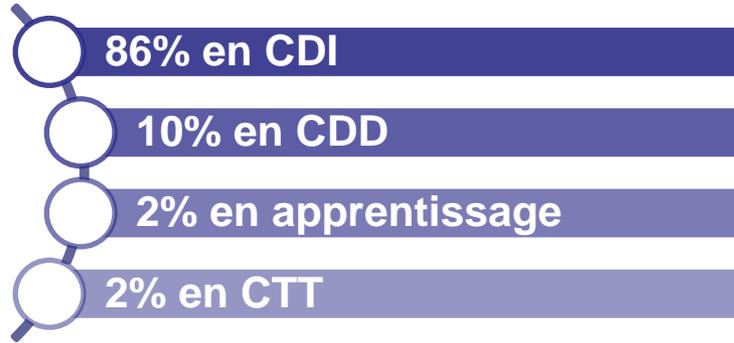
- ➔ **Mieux suivre l'évolution des contrats d'usage, de l'intermittence et des stages dans les branches.**

2/ Impact d'une législation protectrice de l'emploi

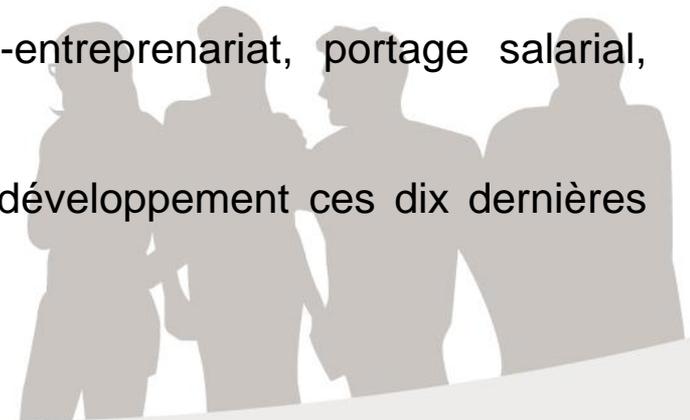


Les débats actuels sur la précarité doivent être repositionnés.

- ❑ Le CDI reste la règle en France pour la tranche des salariés de 25 à 55 ans :



- ❑ La situation des jeunes de moins de 25 ans est préoccupante : le CDI n'est plus le mode habituel de relation contractuelle.
- ❑ De nouvelles formes d'emploi se développent : auto-entreprenariat, portage salarial, groupements d'employeurs, gestion de transition...
- ❑ Le contrat à durée déterminée d'usage a connu un fort développement ces dix dernières années.



3/ Place dévolue aux classements internationaux dans les décisions des acteurs économiques



- La décision des acteurs économiques internationaux est principalement fondée sur les conditions du marché et sur la nécessité de pouvoir disposer d'un environnement le mieux sécurisé possible.
- Deux points retiennent l'attention des acteurs économiques internationaux :

L'insécurité juridique notamment dans les procédures de licenciements collectifs



Délais des contentieux judiciaires en dernière instance, durée et complexité de procédures (attribution des CHSCT en complément du CE, cumul Livre 1 et 2 du code du travail, recours à l'expertise, connaissance « livresque » des milieux judiciaires et administratifs du fonctionnement de l'entreprise.

L'insécurité fiscale due au nombre de réformes et dans certains cas à leur rétroactivité



15 collectifs budgétaires en cinq ans, 140 mesures fiscales, modification de 20% des articles du code chaque année, 15 changements de régime pour les sociétés cotées, 40 000 pages d'instructions fiscales. Engagement du gouvernement de stabiliser cinq prélèvements fiscaux dans le cadre du Pacte national de croissance et de compétitivité.



MERCI !